

# LA GUILDE

française des scénaristes

## Reconnaissance du droit à la formation professionnelle continue : une grande victoire pour les scénaristes !

La Guilde française des scénaristes se félicite de l'adoption, par l'Assemblée nationale puis par le Sénat, de l'amendement déposé par le ministère de la Culture relatif à la formation professionnelle continue des auteurs non intermittents.

**La loi autorise désormais tous les professionnels (des auteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du livre, aux compositeurs de musique en passant par les plasticiens, les photographes et les designers textiles) à bénéficier d'un droit à la formation continue qui leur était refusé depuis trop longtemps.** Les membres de la Guilde se réjouissent de cette avancée sociale qu'ont rendue possible plusieurs années de négociations avec les responsables de 17 organisations professionnelles représentés par la guildienne Valérie de Tilbourg.

**Les scénaristes étaient privés de ce droit à la formation dans la mesure où ils relèvent du régime du droit d'auteur et non du statut de salarié intermittent du spectacle.** Cette évolution législative permet de réparer cette carence, et contribue à la reconnaissance du métier de scénariste en tant que pratique à l'évidence créative mais également *technique*, qui nécessite des mises à niveau permettant aux professionnels de s'adapter à un environnement instable et très compétitif (environnement international, nouvelles normes technologiques, évolution des formats, etc.). Il est à noter que, malgré la diversité des répertoires concernés, l'ensemble des auteurs se heurte à une même nécessité.

La Guilde tient à remercier Madame Christine Albanel et Monsieur Frédéric Mitterrand, ministres de la Culture successifs, et les services des ministères de la Culture et du Travail, dont l'implication, sous la supervision de Mme Claire Lamboley, fut cruciale. La Guilde remercie également la SACD pour son soutien décisif, en particulier Sophie Deschamps (présidente), Pascal Rogard (directeur général) et Véronique Perlès (directrice des relations auteurs et utilisateurs).

**Le calendrier d'application de la loi prévoit un démarrage des premières formations à l'été 2012.** La Guilde sera de toutes les discussions portant sur l'application de la loi et fera en sorte que les cycles de formation destinés aux scénaristes soient pleinement adaptés à leurs besoins réels.

